

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 9

Artikel: L'Union suisse des fédérations syndicales : rapport de gestion du comité directeur et du secrétariat pour les années 1909 et 1910 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UNION SUISSE DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

(Rapport de gestion du comité directeur et du secrétariat pour les années 1909 et 1910.)

IV. Comité directeur, fonctionnaires et commission syndicale.

Que l'on nous permette d'abord de rectifier une erreur qui s'était glissée dans la traduction française des statuts. Déjà à l'art. 4, l'expression allemande « Gewerkschaftsausschuss » a été traduite à tort par « comité directeur »; au lieu de cela, il faut lire **commission syndicale**. A l'art. 5, dans la phrase « La représentation de l'Union suisse est le comité directeur », il faut également remplacer « comité directeur » par « commission syndicale ». Puis, partout où on trouve l'expression de « comité fédéral », il faut la remplacer par « comité directeur ».

Le *comité directeur* (Bundeskomitee) a été constitué à la séance du 24 janvier 1909, à Olten, comme suit :

1. *Emile Ryser*, représentant de l'Union générale des ouvriers horlogers.
2. *Jean Valür*, représentant de la Fédération des travailleurs de l'industrie textile.
3. *Robert Kolb*, représentant de la Fédération des travailleurs de la pierre.
4. *Marc. Pauli*, représentant de la Fédération des ouvriers sur bois.
5. *Karl Erdmann*, représentant de la Fédération des travailleurs de l'alimentation.
6. *R. Nydegger*, représentant de la Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques.
7. *Auguste Huggler*, secrétaire de l'Union syndicale.

La *commission de vérification des comptes* a été constituée de la manière suivante :

1. *B. Staude*, président de la Fédération des peintres et plâtriers.
2. *J. Schlumpf*, secrétaire de la Fédération suisse des typographes (Schweiz. Typographenbund).
3. *A. Brunner*, caissier central de la Fédération des ouvriers sur métaux.

Ensuite, *A. Huggler*, jusqu'alors secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux, fut élu secrétaire de l'Union syndicale, et le camarade *Ferd. Thies* nommé secrétaire-adjoint. Le salaire annuel du secrétaire fut fixé à 3300 fr., celui de l'adjoint à 3000 fr.

En même temps, on nomma une commission de 15 membres pour la surveillance du secrétariat des ouvrières (prévue à l'art. 5 des statuts), composée surtout de représentants de fédérations qui accusent un fort pour-cent d'ouvrières parmi leurs membres.

Un règlement spécial, stipulant le fonctionnement du secrétariat des ouvrières, les droits et devoirs de la secrétaire et enfin les fonctions de surveillance, fut discuté et adopté à la même séance.

Pour commencer, la camarade *Marguerite Faas* avait été nommée secrétaire pour les ouvrières.

A la première séance du comité directeur, le 4 février 1909, des remerciements furent adressés à l'ancien comité fédéral, ainsi qu'au camarade *Arnold Calame*, ancien secrétaire du Gewerkschaftsbund, pour les services rendus à la cause ouvrière. Une montre en or et une feuille commémorative furent offertes au camarade Calame, puis on passa à la constitution du nouveau comité directeur de l'Union syndicale.

Le camarade *Emile Ryser* a été nommé président, *Rob. Kolb*, vice-président, *Huggler* a été chargé de la préparation de l'ordre du jour, de la convocation des séances et de l'élaboration des rapports et le camarade *Thies* de la rédaction des procès-verbaux.

Quant aux autres travaux du secrétariat, *Huggler* devait se charger des correspondances importantes, des délégations, de la rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau*, pendant que le camarade *Thies* était désigné pour la petite correspondance, le classement des journaux, la collaboration aux travaux statistiques et à la rédaction de l'organe allemand.

La remise de l'inventaire de l'ancien Gewerkschaftsbund a eu lieu à la fin du mois de février, parce que le nouveau secrétaire devait rester au service de la Fédération des ouvriers sur métaux jusqu'au 1^{er} avril 1909. A cette occasion, le camarade *Fritz Wysshaar*, secrétaire de la Fédération des ouvriers horlogers, déclara que cette fédération était disposée à renoncer à son avoir dans l'ancien Gewerkschaftsbund, à condition que le nouveau comité directeur encourage les fédérations affiliées à l'Union syndicale à participer à une collecte en cours en faveur des horlogers en grève.

Il restait l'Arbeiterbund de Coire et quelques autres créanciers à satisfaire, de sorte qu'au début la situation financière de l'Union syndicale se présentait ainsi :

<i>Actif.</i>	
Valeurs et argent comptant . . .	fr. 6368.22
<i>Passif.</i>	
Dettes diverses	» 518.45
<i>Avoir au 1^{er} mars 1909</i>	<u>fr. 5849.77 *</u>

* Pour les détails voir rapport financier à la suite.

La somme disponible en argent comptant s'élevait à fr. 4185.92 et le matériel de bureau, mobilier, etc., que nous avons reçu, fut estimé à une valeur de 3000 fr. Le 1^{er} avril 1909, le bureau du secrétariat de l'Union syndicale a été transféré du Lilienweg à la Kapellenstrasse, dans l'immeuble de l'imprimerie de l'Union de Berne, où il a resté jusqu'à présent.

La fluctuation, qui doit être considérée comme trait caractéristique de l'organisation syndicale en Suisse, s'est fait sentir aussi au sein du comité directeur et dans le personnel de l'Union syndicale.

A la séance de la commission syndicale du 4 avril 1909, la démission de la camarade *Marguerite Faas* a été acceptée. Elle a été remerciée pour son zèle extraordinaire qu'elle développa toujours pour défendre la cause des ouvrières en Suisse. A sa place, comme secrétaire des ouvrières, fut élue la camarade *Marie Walter*, de Winterthour. Dans le courant du mois d'août 1909, le camarade *Ferdinand Thies*, depuis 1899 rédacteur de l'*Arbeiterstimme*, entra au service de la Fédération des ouvriers de l'alimentation. Thies s'était toujours donné beaucoup de peine pour défendre, soit par le journal, soit dans les réunions publiques, les intérêts des travailleurs. Par ses articles dans l'*Arbeiterstimme*, autant que par les nombreuses conférences qu'il a données sur le mouvement ouvrier, il a beaucoup contribué à l'éducation et à l'instruction du prolétariat suisse.

L'Union syndicale exige de son secrétariat un travail auquel le camarade Thies n'aurait pas pu s'adapter sans grande peine. C'est pourquoi il accepta le poste que le comité central de la Fédération de l'alimentation lui avait offert. Il l'occupait, aussi bien qu'il put, jusqu'au moment où le manque de forces l'obligea de se retirer. Le 31 août 1911, le camarade Thies est mort à Berthoud, à l'âge de 62 ans. *Qu'il repose en paix!*

Dans le courant du mois de mars 1910, le camarade *Charles Erdmann* quitta le secrétariat de la Fédération de l'alimentation, et de ce fait le comité directeur de l'Union syndicale. Au mois de juin, le camarade *Jean Valär* a quitté le secrétariat ouvrier suisse pour se rendre au service de la société « Umanitaria », à Milan. Tous les deux étaient des membres très zélés, ayant pris une grande part à l'œuvre de l'Union syndicale qui, au début, s'est présentée assez difficile.

A cette occasion, nous devons encore les remercier de tous les services rendus au prolétariat syndiqué en Suisse. Surtout le camarade Valär s'est distingué par ses connaissances de langues et par sa grande capacité d'instruire les travailleurs italiens sur l'organisation et l'action syndicale et, de ce fait, les fédérations du bâtiment ont subi une grande perte par son départ.

V. Activité du comité et du secrétariat de l'Union syndicale.

Le comité de l'Union a tenu 11 séances en 1909 et 10 séances en 1910; plus de 40 tractanda différents furent traités en 1909 et 24 en 1910, sans compter ceux de l'année précédente qui restaient à liquider. Les séances qui ont lieu au bureau du secrétariat à Berne, durent généralement de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Si la composition du comité directeur, par des camarades des différentes fédérations et habitant des régions différentes du pays, a l'avantage d'assurer plus de connaissances de la situation générale au corps exécutif et de maintenir des rapports plus directs entre les fédérations affiliées et le comité de l'Union, ce système présente aussi certaines difficultés. D'abord, les membres du comité directeur se trouvent généralement trop absorbés par les obligations à remplir pour leur propre fédération. Ainsi, il leur est souvent difficile d'approfondir suffisamment toutes les questions importantes, dont le comité de l'Union doit s'occuper pour apporter au secrétaire l'appui efficace qu'exige la bonne solution des problèmes parfois graves et compliqués. A part cela, les frais de délégation occasionnés par cette composition nous obligent de réduire les séances du comité à une par mois. De ce fait, l'ordre du jour est généralement trop chargé. Les membres du comité de l'Union, qui n'ont souvent d'autres moyens d'orientation que les rapports du secrétaire, ont par conséquent quelque peine à se faire une opinion précise sur les questions à l'ordre du jour. Le plus grand désavantage consiste dans le fait qu'une intervention rapide du comité de l'Union dans les moments critiques est rendue très difficile par ce système. De ce fait, le rôle du comité exécutif est plutôt celui d'une commission de contrôle qui se borne à examiner rapidement, à sanctionner ou à demander des modifications au travail du secrétariat, au lieu de pouvoir y collaborer directement.

Malgré tous ces désavantages, nous pensons que, pour l'instant, il n'est guère possible de changer ce système. On pourrait choisir n'importe quel autre système qu'il présenterait des désavantages. Ces remarques ont simplement pour but de faire comprendre aux fédérations l'importance qu'il y a de bien choisir les membres qui doivent siéger dans ce comité.

Pour la direction de l'Union syndicale, il est nécessaire — les programmes d'action, dont nous donnerons connaissance à la suite de notre rapport, le prouvent — de choisir des camarades qui possèdent des connaissances générales sur tout le mouvement syndical et disposent du temps nécessaire pour s'occuper sérieusement des questions et des problèmes posés à l'Union syndicale.

Pour ce qui concerne l'activité du comité et du secrétariat de l'Union en général, le lecteur pourra en juger par l'étude ou l'examen des chapitres suivants de notre rapport. Les chiffres suivants peuvent servir pour orienter un peu le lecteur sur les travaux de bureau, sur l'administration.

L'année 1909 ne comprend que dix mois.

Expéditions

en:	lettres	cartes postales	imprimés*	colis postaux
1909	362	186	538	79
1910	469	334	993	299
Augment. de 1909 à 1910	107	148	455	255

Rentrées

en 1909	410	105	} Les imprimés reçus ne sont pas spécialement enregistrés.
» 1910	685	307	

Depuis le 1^{er} août 1910, le camarade *Jost Degen*, ancien modeleur, remplaçant le camarade *Thies*, se charge des petits travaux de bureau (de

* Journaux exceptés.

la petite correspondance, de l'administration, du classement des journaux), ainsi que de la rédaction des procès-verbaux et de la préparation de la statistique syndicale.

Le rapport financier pour 1909 et 1910 qui suit, renseignera le lecteur et sur le travail administratif du secrétaire-adjoint et sur la situation financière de l'Union syndicale.

Les chiffres donnés ici dépassent joliment ceux des budgets annuels, adoptés à chaque première séance de l'année par la commission syndicale. La différence est à peu près aussi forte aux recettes qu'aux dépenses. Cela provient du fait que les collectes (dons volontaires) pour secourir les grévistes en Suède, les maçons et les brasseurs en Suisse, n'ont pas pu être prévues dans notre budget. Pour éviter à l'avenir les différences de ce genre, nous établirons des comptes spéciaux, séparés complètement des rapports financiers de l'Union, pour les recettes et dépenses résultant des collectes pour secours de grève.

Rapport annuel de caisse de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Année 1909			Année 1910	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Recettes.				
3,606	62	Solde au 1 ^{er} janvier	6,267	85
18,177	91	Cotisations des fédérations	18,919	63
26,736	92	Collectes pour grèves et frais de procès*	7,920	57
Autres recettes:				
—	—	a) Abonnements de la <i>Revue syndicale</i> et <i>Rundschau</i>	98	60
—	—	b) Vente de brochures « <i>Teuerung</i> » et « <i>La vie chère</i> »	2,015	98
—	—	c) Fonds de secours pour lock-outs	7,000	—
1,335	70	d) Divers	1,231	27
49,857	15	Total des recettes	43,453	90
Dépenses.				
5,044	15	a) Salaire du secrétaire et du personnel adjoint	5,691	35
63	31	b) Assurances	124	55
390	30	c) Indemnités aux membres du comité de l'Union	317	25
4,586	49	d) Subventions (secrétariat des ouvrières, Chambre de travail du canton du Tessin etc.)*	5,586	49
390	45	e) Achat de livres, abonnements de journaux, etc.	620	39
2,300	23	f) Administration, mobilier, matériel de bureau, loyer, chauffage, éclairage, nettoyage	2,327	90
169	18	g) Frais de port et téléphone	310	27
836	70	h) Frais d'impression (<i>Revue</i> et brochures exceptées)	1,300	80
—	—	i) Impression de la brochure « <i>Teuerung</i> »	1,790	40
1,410	34	k) Délégations (abonnement général, etc.)	1,806	95
1,402	20	l) <i>Gewerkschaftliche Rundschau</i>	4,188	55
652	60	m) <i>Revue syndicale</i>	2,026	60
26,012	35	n) Versé pour secours de grève et frais de procès aux fédérations, résultats des collectes	8,383	97
331	—	o) Divers (paiement de dettes antérieures, prêt à la Fédération de l'alimentation, etc.)*	4,784	20
43,589	30	Total des dépenses	39,259	67

* Voir détails dans les rapports de caisse trimestriels publiés dans la *Revue syndicale*.

	Fr.		Fr.
Total des recettes en 1909	49,857. 15	1910	43,453. 90
» » dépenses » 1909	43,589. 30	1910	39,259. 67
Solde en caisse au 31 déc.	6,267. 85		4,194. 23

Etat de fortune de l'Union.

1909 (31 décembre)	Bilans des années	1910 (31 décembre)
Fr.		Fr.
Actif.		
6,327. 30	1. Espèces en caisse, dépôts en banque	4,317. 83
1,700. —	2. Cotisations dues par les fédérations	2,636. —
—	3. Avoir p. commandes de brochures	446. —
2,003. —	4. Avoir pour prêts aux fédérations .	4,000. —
4,500. —	5. Inventaire, valeur du mobilier, matériel de bureau	5,000. —
14,530. 30	Total de l'actif	16,399. 83
Passif.		
2,250. 74	1. Comptes à payer, pour commandes diverses	4,067. 20
874. 57	2. Dû aux fédérations pour collectes	—
1,500. —	3. Pertes sur parts de sociétés coopératives liquidées	—
450. —	4. Divers	—
5,075. 31	Total du passif	4,067. 20

Etat de fortune au 1^{er} janvier 1910 Fr. 9,454. 99

» » » » 1^{er} janvier 1911 » 12,332. 63

Augmentation Fr. 2,877. 64

Au point de vue du résultat financier de l'Union syndicale, il reste quelques remarques à faire.

Quand on a établi le premier budget provisoire, à la fin de l'année 1908, on avait pris pour base le chiffre de 75,000 cotisants, c'est-à-dire un chiffre qui dépassa de 10,000 environ l'effectif réel des fédérations adhérentes. Puis, certaines fédérations, sur lesquelles on avait compté à ce moment, n'ont donné leur adhésion à l'Union que trois, quatre ou même six mois plus tard. Enfin, d'autres ont rapidement diminué leur effectif en 1909, à cause de la crise et d'autres encore ont versé leurs cotisations trop tard.

Voilà pourquoi en 1909 la somme des cotisations encaissées est inférieure à ce que l'on avait prévu au budget.

D'autre part, il fallut verser, sinon à l'avance, du moins au commencement du trimestre, les subventions au secrétariat des ouvrières, auxquelles s'ajoutèrent peu à peu d'autres subventions (pour la Chambre de travail à Lugano, le camarade Thies, etc.). Ensuite, le mobilier et le matériel de bureau de l'ancien Gewerkschaftsbund étaient absolument insuffisants; il fallut dépenser plus de

2500 francs pour le compléter. Ce sont là les principales raisons du résultat financier peu favorable de notre Union.

Quoique l'état de fortune ne paraisse pas trop défavorable, il ne faudrait pas se faire d'illusions pour l'avenir. L'Union syndicale se trouve un peu trop serrée financièrement. La majeure partie de son avoir consiste en des valeurs qui ne sont pas facilement réalisables. Pourtant, si nous voulons qu'elle soit à mesure de remplir les tâches importantes qui lui incombent, il faudra chercher à augmenter quelque peu ses recettes ou à diminuer les subventions.

Nous nous réservons de formuler des propositions à ce sujet pour la première séance de la commission syndicale en 1912.

A part les correspondances, l'administration, les travaux statistiques et la rédaction de l'organe de publication, le secrétariat a eu de nombreuses petites tâches à remplir (traductions diverses, préavis à formuler sur des projets de statuts, etc.) que nous ne voulons point énumérer ici. Nous passerons donc au programme d'action qui servira de base pour tous le reste de notre rapport.

Voici les principaux points du programme de l'année 1909: *Secours réciproques en cas de conflits importants. Propagande pour la protection légale des travailleurs et contre toute disposition contraire aux intérêts de la classe ouvrière.*

Organisation et publication de la statistique syndicale.

Rapports à établir entre syndicats, unions ouvrières, parti socialiste et sociétés coopératives. (En vue de garantir l'entraide réciproque et pour préparer la collaboration harmonieuse de tous dans toute action servant à un but commun.)

Relations à établir entre les fédérations et liquidation de divergences concernant la limitation de leur domaine d'activité. Union ou fusion des petites fédérations corporatives, en vue de former des fédérations industrielles. Propagande pour l'adhésion des fédérations non affiliées à l'Union syndicale. Appui à donner aux fédérations faibles dans leur œuvre de propagande syndicale.

* * *

A part cela, il fut prévu que l'Union syndicale devait aussi aider dans la mesure de ses forces, éventuellement par des subventions aux secrétariats ouvriers régionaux, et, si possible, collaborer à l'organisation de cours pour hommes de confiance des syndicats.

C'est ainsi qu'il a fallu préciser un peu les dispositions statutaires concernant l'activité de l'Union syndicale et de ses organes. Sur le point: *la propagande* pour l'adhésion des fédérations non affiliées, nous avons rapporté, il s'agit donc d'examiner ce qui fut fait pour les autres points du programme.

(A suivre.)